



RANDONNÉES

**Raid VENTOUX XTREME MTB
Dimanche 01 Novembre 2020**

REGLEMENT



1. LES ÉVÉNEMENTS

Les **RANDO RAID VENTOUX XTREME MTB 2020** sont organisées par la société Bike Concept et l'association (loi 1901) EGOBIKE, Mairie de Bédoin, 301, av Barral des Baux CS 90001, 84410 BEDOIN.

Elles ont lieu le dimanche 01 Novembre 2020 et sont organisées en complément du Raid VTT Ventoux Xtreme MTB.

Il s'agit de randonnées avec support balisage en complément avec suivi d'itinéraire sur GPS :

2 parcours : 43 km 1500m D+ et 65 km 2200m D+ (suivant retours GPS et outils cartographiques).

2. LES EPREUVES

La **RANDO** est ouverte à tous sous réserve de la production d'un certificat médicale et / ou d'une licence FFC de l'année en cours.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La **RANDO** Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 est ouvert à toutes et à tous, licenciés et licenciés à la journée, aux conditions définies ci- dessous.

Les concurrents possédant une licence délivrée par une fédération autorisant la pratique du cyclisme et ou du VTT en compétition (UCI, FFC,) devront impérativement présenter une copie de leur licence valide pour la saison correspondant à l'année où se déroule le La rando Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2019. Au plus tard les licences devront être adressées 15 jours avant le départ de la Rando Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2019 par mail egobikeraid@gmail.com .

Les autres concurrents (licenciés d'une fédération nationale non mentionnée ci-dessus y compris) devront fournir : La copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 3 mois au jour de la course.

Une autorisation écrite du représentant légal sera exigée pour tout coureur mineur.

La formule Ebike/VTTAE sur le **RANDO** raid VENTOUX XTREM MTB reste un défi sportif. La gestion de l'effort, l'autonomie et le respect entre participants sera exigé.

Conditions particulières demandées au Ebike/VTTAE

- Vérification des batteries aux inscriptions, possibilité d'une deuxième batterie à laisser à l'organisation. Cette deuxième batterie sera rendue disponible à un ravitaillement défini au moment du retrait des plaques.
- Respect et correction entre les concurrents participants.
- Priorité absolue aux VTT classiques.
- Priorité absolue aux raideurs (classiques et Électriques) sur les spéciales chronométrées

4. INSCRIPTIONS

4.1 Inscription préalable :

L'inscription préalable aux Randonnées se fait exclusivement par le biais de la plateforme d'inscription PROTIMING (<https://protiming.fr/Runnings/detail/5455>). Le paiement est à effectuer au moment de la réservation.

4.2 Inscription sur le lieu de départ :

Pour les personnes ne s'étant pas inscrites au préalable via la plateforme d'inscription Protiming, possibilité de s'inscrire le samedi 31 Octobre 2020 entre 16h et 18h ou le Dimanche 01 Novembre 2020 matin entre 06h45 et 08h00 sur le lieu du départ : Le Moulin de César à Vaison La Romaine.

Attention, dans ce cas nous ne garantissons pas la possibilité de s'inscrire aux options de repas et retour navette.

4.3 Conditions d'inscriptions :

L'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement. Celui-ci pourra être complété lors de l'inscription et du briefing d'avant départ en cas d'événement exceptionnels et imprévus.

Les concurrents s'engagent en signant ce règlement à respecter les règles d'éthique sportive, notamment au regard de la Loi française en matière de lutte contre le dopage.

L'organisation se donne le droit de ne pas valider une inscription ou d'exclure un concurrent de la course pour les raisons suivantes (liste non exhaustive) :

- Manquement à l'éthique morale et sportive ;
- Comportement dangereux pour lui-même ou les autres concurrents
- Raisons médicales ;
- Matériel inapproprié ;
- Non-respect de l'Environnement et des espaces traversés...

4.4 Tarifs d'inscriptions :

Le prix de l'inscription pour la **Rando VTT VENTOUX XTREME MTB 2020** est fixé à

Rando 43Kms 18 Euros comprenant 2 ravitaillements

Rando 65 kms 28 Euros comprenant 3 ravitaillements

Option repas à l'arrivée 7 euros (Bière, plat chaud, dessert, café)

Option retour en navette 10 euros

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. **Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance «Individuelle accident» ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.**

5. RETRAIT DES PLAQUES RANDO

Pour les préinscrits, les plaques seront à retirer la journée du samedi 31 Novembre 2020 entre 16h et 18h ou le Dimanche 01 Novembre matin entre 06h45 et 08h00 sur le lieu du départ : Le Moulin de César à Vaison La Romaine.

Pour les personnes n'étant pas inscrites au préalable, plaques seront à données au moment de l'inscription le samedi 31 Novembre 2020 entre 16h et 18h ou le Dimanche 01 Novembre matin entre 06h45 et 08h00 sur le lieu du départ : Le Moulin de César à Vaison La Romaine.

Le briefing course se tiendra le Dimanche 01 Novembre à 08h15 sur les lieux d'inscription : Le Moulin de César à Vaison La Romaine.

La plaque de course est à mettre obligatoirement sur le cintre du vélo.

6. PROGRAMME Randonnées Raid

Sous réserves de modification par l'organisateur

Samedi 31 Octobre 2020 –

16h00 – 18h00 : Ouverture retrait des plaques, possibilité d'inscription sur place.

Dimanche 01 Novembre 2020 -

6h45 – 08h00 : Ouverture retrait des plaques, dernières inscriptions et **vérification contenu sacs.**

08h15 : Briefing

08h30 : Départ groupé des 2 randonnées

Nota sur ce point : suivant le nombre d'inscrit il pourra y avoir plusieurs départs groupés. Ceci sera indiqué lors du retrait des plaques le samedi et le dimanche.

Arrivée entre 12h00 et 17h00, repas et remise des prix.

* Les traces GPS seront envoyées aux inscrits la semaine précédant la randonnée (parcours final à confirmer)

* Jusqu'à l'envoi des traces GPS, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et d'adapter les parcours.

* l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours en cas de risque météo ou d'évènement pouvant menacer la sécurité des coureurs.

* 2 ravitaillements pour les 45 kms et 3 ravitaillements pour le 63 Kms seront proposés aux randonneurs.

7. PARCOURS Randonnées

7.1. Accès au départ

L'accès à la ligne de départ avant chaque étape doit se faire en respectant les horaires communiqués lors des briefings.

L'horaire définitif de départ et le lieu exact sera confirmé lors du retrait des plaques.

Les concurrents devront obligatoirement respecter le pointage et vérification du matériel avant le départ.

7.2. Balisage et tracés

Les Randonnées Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 sont des randonnées avec trace GPS et support balisage physique en complément.

Étant donné la longueur du parcours, certains passages de routes ne seront pas sécurisés. Il est donc impératif de respecter le code de la route. Nous rappelons que l'ensemble du parcours est ouvert à la circulation et aux autres modes de déplacements.

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. À titre d'exemple, après de fortes intempéries ayant entraîné un glissement de terrain, la neige sur les cols en altitude ...

Le parcours final sera dévoilé au plus tôt une semaine avant l'épreuve.

La trace GPS définitive sous format .gpx sera envoyée aux coureurs par courrier électronique la semaine avant la course.

Seuls les véhicules de l'organisation, les secours, la presse et les motos de la course sont autorisés à rouler sur le parcours. **Les zones d'assistance sont accessibles à véhicule. Seules les zones annoncées au briefing et indiqués aux inscriptions seront tolérées à la circulation de tiers.**

7.3. Respect de l'environnement

Les randonnées Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 traversent des zones naturelles sensibles et protégées (réserve de biosphère du Ventoux, zone Natura 2000...) et à ce titre l'ensemble des participants se doit d'avoir un comportement irréprochable quant au respect de l'environnement qu'il emprunte.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets sur le parcours. Des poubelles sont à votre disposition sur les ravitaillements, aire d'arrivée et camping.

Il est aussi formellement interdit de s'éloigner de l'itinéraire GPS en coupant à travers champs et autres zones naturelles. Les randonnées Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 emprunte des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage. La pérennité des Randonnées Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 et de la pratique VTT sur le massif dépend de votre comportement !

8. LA RANDONNÉE RAId

8.1. Déroutement

L'organisation se réserve le droit de mettre en place des portes horaires au-delà desquelles tout randonneur se présentant à cette barrière devra emprunter un itinéraire bis plus rapide pour rejoindre l'arrivée.

8.2. Abandon

En cas d'abandon, hors évacuation médicale durant une étape, il est impératif de signaler à l'arrivée votre abandon.

Dans tous les cas vous devez venir signaler sur la ligne d'arrivée votre abandon.

Il est formellement interdit de quitter la randonnée sans l'avoir signalé à l'étape en cours.

Le non-respect de ce point de règlement entrainera une facturation forfaitaire de 100€ par personne et l'organisation pourra engager des poursuites pour avoir engagé des recherches du fait de votre négligence.

L'Etat peut aussi engager directement des poursuites à votre rencontre.

8.3. Matériel obligatoire RANDO RAID

➤ Individuel :

- Casque,
- Couverture de survie,
- Vêtements chauds (1 polaire, 1 veste imperméable respirante ou coupe-vent, 1 collant long, 1 bonnet, 1 paire de gants longs) à confirmer en fonction des prévisions météorologiques au moment du briefing,
- 1 sifflet,
- 1 téléphone portable,
- Barres céréales, énergétiques ou équivalent,
- Bidon ou camel-bag.

Une vérification des sacs aura lieu au briefing au moment de la remise de la carte du tracé avant chaque étape.

Le contenu du sac pourra être adapté en fonction des conditions météorologiques ; Il vous sera précisé au briefing si vous pouvez vous dispenser de certains matériels.

Tout randonneur devra porter le matériel fourni par l'organisation : plaque VTT.

Les randonneurs sont semi-autonomes sur les randonnées. Deux (2) à trois (3) ravitaillements de type course (fruits secs, cakes, eau...) sont prévus en fonction de la longueur et de la difficulté de chaque étape.

8.4. Assistance RANDO raid

Une carte du parcours avec les zones d'assistances et localisation des ravitaillements pour la RANDO sera fournie par l'organisation, permettant aux randonneurs de connaître tous les passages autorisés pour les assistants.

9. LOGISTIQUE

9.1. Sécurité

Sur les parcs départ et arrivée, votre matériel est sous votre responsabilité, nous vous conseillons un antivol et une attention particulière.

9.2. Restauration

Pour les **Randos** du dimanche 01 Novembre 2020, un repas est prévu à l'arrivée **sous réserve d'avoir établi la réservation au préalable** et de s'être acquitté du règlement de celui-ci.

9.3. Hébergement

9.3.1 RANDO

L'hébergement est à la charge des randonneurs.

Aucun hébergement n'est prévu pour la randonnée.

Un grand nombre de logements est toutefois disponible à proximité du départ, notamment

+ À proximité immédiate du départ du dimanche (Vaison la Romaine):

Au Moulin de César 04.90.36.52.20

<https://www.escapade-vacances.com/fr/destinations/le-moulin-de-césar>

+ A Malaucène , (10 kms du départ et de l'arrivée et lieu du premier ravitaillement) :

Aux tournesols,

04 90 65 26 09 | 06 82 66 74 75

3615, chemin Plan de Laval Quartier Coumpara, 84340 Malaucène

9.4. Retour Navette

Le retour du point d'arrivée à St Pierre de Vassols au point de départ Vaison La Romaine est à la charge du randonneur sauf si celui-ci a retenu et payé l'option retour Navette lors de son inscription.

9.5. Sécurité RANDO

L'organisation dispose d'un dispositif de secours validé par la préfecture. Il se compose de médecins mobiles en course et sur les villages étapes, des services de secours et incendies (SDIS).

En cas de problème il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué, ou de vous rapprocher d'une personne du staff qui dispose une radio, ou de composer directement le 112 à partir de votre mobile, lorsque l'urgence l'impose.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Toute personne ayant subi une intervention médicale ou chirurgicale durant le mois précédant le départ devra en informer l'organisation par courrier. En l'absence de cette déclaration, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident majeur.

9.6. Annulation du fait de l'organisateur

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la randonnée devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...)

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre et intempéries exceptionnelles, arrêté préfectoral ...)

10. DROIT À L'IMAGE

En participant aux **RANDO RAID VTT VENTOUX XTREME MTB 2020**, les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre du des **RANDO RAID VTT VENTOUX XTREME MTB 2020**, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses.

L'inscription à une Rando Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 implique obligatoirement pour le concurrent de recevoir les lettres d'informations électroniques concernant des éléments et contenus liés à la course pour laquelle il est inscrit.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur les listes d'inscrits doivent nous en informer par écrit.

11. LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Toute demande peut être adressée par mail egobikeraid@gmail.com ou par voie postale à EGOBIKE, Mairie de Bédoin, 301, av Barral des Baux CS90001, 84410 BEDOIN.

Durant l'épreuve le référent est le directeur de course.

Toute réclamation parvenue trente (30) jours calendaires après la date de fin des Randos Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 sera considérée comme nulle et non avenue.

En cochant la case du formulaire d'inscription vous signez et acceptez automatiquement le règlement **RANDO** Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020.

Le directeur de course, Olivier BRUNAUD.